



Aquagolfe ELVEN

P.O.S.S.

(Plan Organisation Surveillance et Secours)



Introduction

L'agglomération met en place son Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S) concernant, la sécurité des personnes à l'intérieur de sa structure et les moyens organisationnels qu'elle met en œuvre.

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) répond ainsi à l'obligation qui lui est fixé réglementairement par les articles D.322-16 et A.322-12 du code du sport selon lesquels tout exploitant d'un établissement de baignade d'accès payant doit établir un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS). Ce plan poursuit 4 objectifs :

1) Donner un descriptif et un plan d'ensemble des installations, les caractéristiques des bassins et des zones d'évolution du public, l'identification des moyens de communication, et de sécurité.

2) Proposer une description du fonctionnement général de l'établissement en précisant les, les différentes catégories de public et les horaires d'ouvertures.

3) Prévenir les accidents par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement, en précisant les procédures d'alarmes, d'alerte des services de secours extérieurs et les mesures d'urgence à prendre en cas de sinistre ou d'accident.

4) D'informer tous les personnels de l'établissement, qu'ils soient permanents ou occasionnels ainsi que les utilisateurs sous convention, afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre les dispositions prévues.

Ce P.O.S.S. :

- vient en complément des dispositions prévues au plan d'évacuation incendie et au règlement intérieur de l'établissement en vigueur,
- est conforme à l'arrêté ministériel du 16 Juin 1998 publié au J.O. du 1er Août 1998,
- a été créé le 28 juillet 2021 dans le cadre de l'ouverture de la structure
- est consultable par tous, sur simple demande,
- est applicable chaque fois que les circonstances l'exigent.

Chaque agent de la piscine a signé une fiche attestant qu'après avoir pris connaissance de celui-ci, il s'engage à le respecter.

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Installation, équipement et matériel

1- Identification de l'établissement et numéros utiles	P.5
2- Description de l'équipement	P.6
3- Identification des moyens de communication	P.10
4- Identification du matériel de secours	P.10
5- Identification des voies d'accès des secours extérieurs	P.11
6- Vérification du matériel de secours et de réanimation	P.11
7- Périodicité des révisions secourisme	P.12
8- Stockage des produits chimiques	P.12

Chapitre 2 : Fonctionnement général de l'établissement et fréquentation

1- Fonctionnement de l'établissement	P.13
2- Fréquentations de l'établissement	P.13

Chapitre 3 : Organisation de la surveillance et de la sécurité

1- Personnels chargés de la surveillance	P.14
2- Procédure avant l'ouverture de l'établissement	P.14
3- Procédure pour la fermeture de l'établissement	P.15
4- Postes et zones de surveillances	P.15

Chapitre 4 : Organisation interne en cas d'accident

1- Accident léger	P.19
2- Accident grave	P.20
3- Accident matériel grave nécessitant l'évacuation du public	P.21
4- Rôle des encadrants	P.21
5- Consigne en cas de violences physiques	P.22
6- Diffusion du P.O.S.S.	P.22

Chapitre 5 : Annexes

1- Listing du personnel de la structure	P.24
2- Zones de surveillance	P.27
3- Main courante	P.28
4- Fiche d'intervention	P.29

Chapitre 1 : Installation, équipement et matériel

1- Identification de l'établissement et numéros utiles

<u>Dénomination</u> :	Piscine Aquagolfe Elven
<u>Adresse</u> :	Allée Claudie Haigneré 56250 ELVEN
<u>Téléphone</u> :	02.90.79.50.00.
<u>Courriel</u> :	aquagolfe.elven@gmvagglo.bzh
<u>Propriétaire</u> :	Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA) Parc d'Innovation Bretagne Sud II 30 rue Alfred Kastler – CS 70206 56 006 VANNES CEDEX
<u>Exploitant</u> :	Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA) Parc d'Innovation Bretagne Sud II 30 rue Alfred Kastler – CS 70206 56 006 VANNES CEDEX
<u>Président de GMVA</u> :	Mr David ROBO

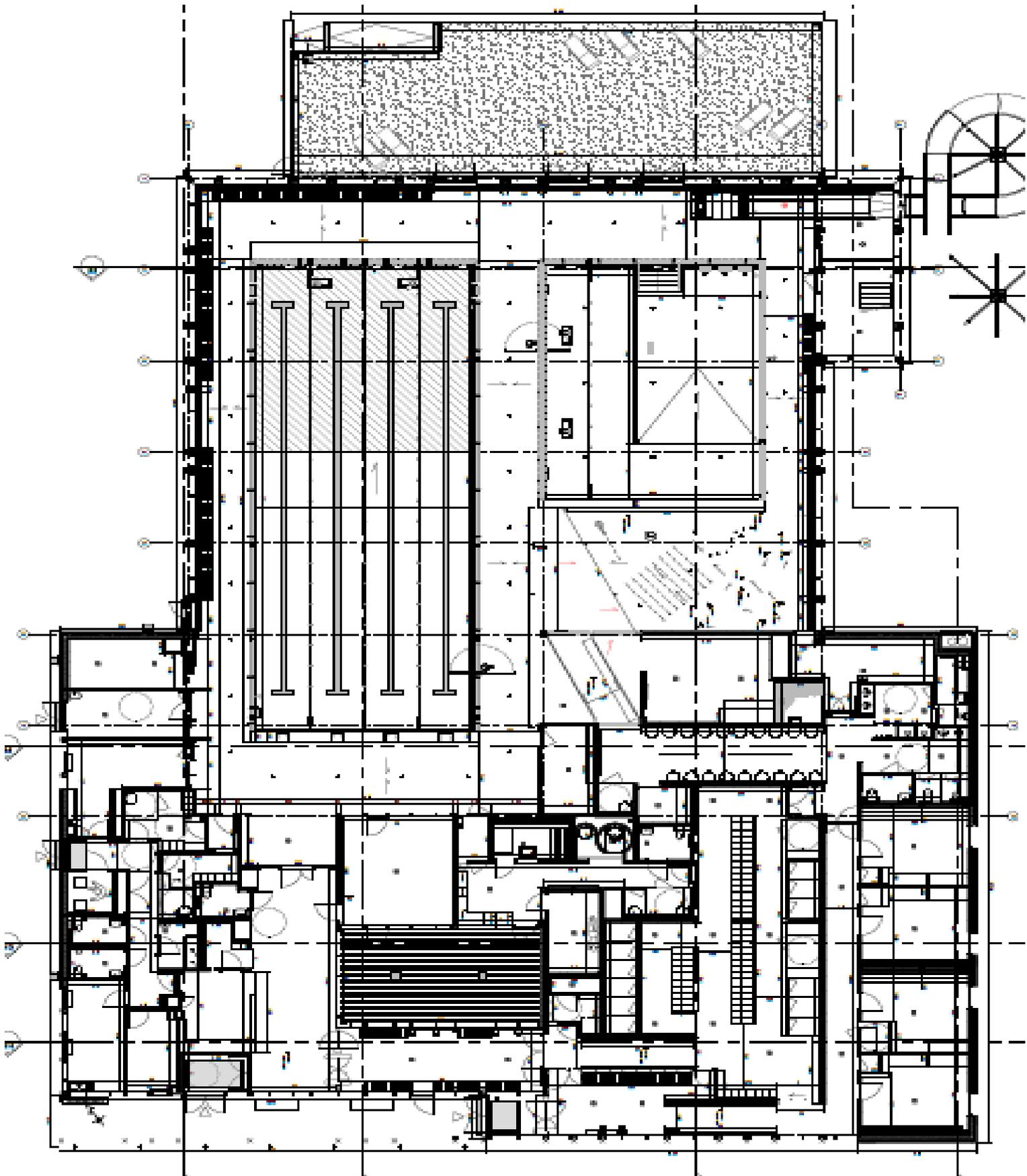
Numéros utiles :

POMPIERS	18 / 112
SAMU	15 / 112
GENDARMERIE	17 / 112
Accueil GMVA	02 97 68 14 24
Centre anti-poison	02 99 59 22 22
EDF	09 726 750 56
GDF	0 800 473 333
Agence Régionale de la Santé	02 97 62 77 00
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport	02 23 48 24 00
Éducation nationale (Inspection académique)	02 97 01 86 00
Astreinte des Piscines	06 43 47 97 19

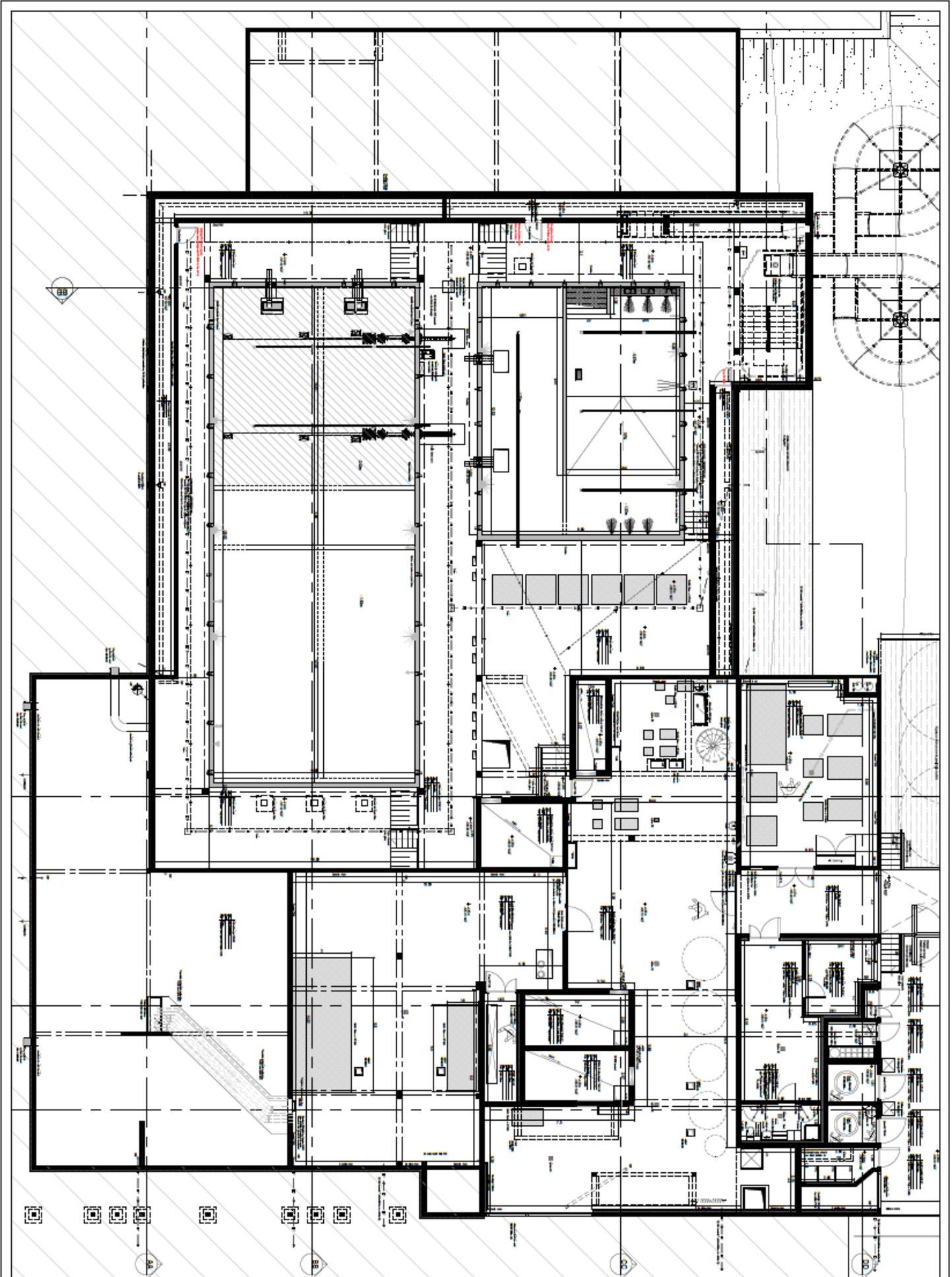
2- Description de l'équipement

2.1. Plan de masse

2.1.a. Rez-de-chaussée



1.2.b. Sous-sol et locaux techniques :



2.2. Caractéristique de l'équipement

Surface totale :

- Bâtiment : 2062 m²
- Extérieur : 7260 m²

2.3. Caractéristique des installations

2.3.a. Zone bassin

- 1 bassin sportif
- 1 bassin ludique
- 1 zone de jeux d'eau
- 1 toboggan (zone de départ composée d'un feu et d'un escalier, zone d'arrivée aquafrein)
- 1 infirmerie
- 2 locaux matériel
- 1 local entretien
- 1 local MNS

CARACTERISTIQUES DES BASSINS :

	Dimension	Profondeur	Volume	Surface
Bassin ludique	12.5 m*9.83 m	0.95 m à 1.35 m	143,75 m ³	122.86 m ²
Basin sportif	25 m*10 m	1.85 m (fond mobile sur une partie du bassin)	462,50 m ³	250 m ²

2.3.b. Zone hall d'accueil

- 1 sas d'entrée
- 1 local rangement /poussettes
- 1 hall avec 1 bureau d'accueil
- 1 espace distributeur
- 1 sanitaire réservé au "public"
- 1 salle de réunion

2.3.c. Zone réservée au personnel

- 1 bureau de direction
- 1 bureau de secrétariat
- 1 local de rangement
- 2 vestiaires pour le personnel
- 2 sanitaires pour le personnel
- 1 salle de repos avec coin repas

2.3.d. Zone vestiaires « individuels »

- 1 espace déchaussage collectif sèche-cheveux avec 1 cabine individuelle
- 1 pédiluve à l'entrée des vestiaires
- 1 espace vestiaires
- 1 espace sanitaires
- 1 espace change bébés
- 1 espace douches

2.3.e. Zone espace bien être

- 1 sauna
- 1 hammam
- 2 douches hydromassantes
- 1 banquette chauffante
- 1 espace sanitaire

2.3.f. Zone vestiaires « collectifs »

- 1 espace déchaussage collectif avec sèche-cheveux
- 1 pédiluve à l'entrée des vestiaires
- 4 vestiaires collectifs
- 4 vestiaires individuels

2.3.g. Espaces extérieurs

- 1 terrasse
- 1 espace engazonné
- 1 pédiluve
- 1 parking

2.3.h. Zone Technique

- 1 local stockage chlore
- 1 local stockage acide
- 1 espace bureau/vestiaires/sanitaires
- 1 bloc sanitaire
- 1 local traitement air
- 1 zone filtration et analyse d'eau
- 1 local chaufferie
- 1 atelier
- 1 local poubelle

3- Identification des moyens de communication

3.1. Communication téléphonique

Lieu		Type de téléphone
Hall bassin	Local MNS	Téléphone sans fil
	Infirmierie	Téléphone rouge directement relié aux pompiers
Accueil	Banque d'accueil	Téléphone sans fil
Bureau	Direction	Téléphone fixe
	Administratif	Téléphone fixe
Zone technique	Bureau du technicien	Téléphone sans fil

3.2. Autres moyens de communication

Lieux		Type de communication
Hall bassin	Local MNS	1 micro de diffusion
		1 porte-voix
Accueil		1 micro de diffusion
Agents		Les agents sont reliés entre eux par un émetteur récepteur (talkie-walkie)

4- Identification du matériel de secours

4.1. Matériel de sauvetage

- 1 bouée tube
- 1 plan dur avec cale tête et sangle de maintien
- 8 perches (2 à 3 mètres)

Ce matériel est disposé autour des bassins.

4.2. Matériel de réanimation

- 1 sac de secours placé au pied de la cabine MNS lorsque la piscine est ouverte. Ce sac comprend :
 - 1 bouteille d'oxygène de 1000 litres
 - 1 masque insufflateur adulte
 - 1 masque insufflateur enfant
 - 1 masque insufflateur pédiatrique
 - 1 Défibrillateur Semi-Automatique avec électrodes
 - 1 aspirateur de mucosités et des sondes stériles
 - 1 tensiomètre
 - 1 thermomètre
 - 1 oxymètre de pouls
 - 1 collier cervical de différentes tailles
 - 1 coussin hémostatique d'urgence

- 1 jeu de canules de Guedel
- 1 trousse de premiers secours
- 1 couverture de survie

Conformément à la réglementation, l'autonomie en oxygène est constamment garantie dans l'établissement de manière à disposer en permanence de 1 000 litres d'O₂ (équivalent à 1m²).

4.3. Matériel de secourisme

- Au niveau de l'infirmierie
 - 1 brancard
 - 1 divan de consultation
 - 1 bouteille d'oxygène de 1 000 litres
 - des couvertures de survie
 - 1 trousse de premiers secours comprenant des produits de traitement contre blessures et chocs.
- Au niveau de l'accueil
 - Une trousse de premier secours
- Au niveau de l'espace technique
 - Une trousse de premier secours

4.4. Matériel de lutte contre l'incendie

- Extincteurs, déclencheurs manuels

5- Identification des voies d'accès des secours extérieurs

L'infirmierie dispose d'un accès direct depuis l'extérieur sur le côté gauche du bâtiment à proximité de l'entrée du personnel.

6- Vérification du matériel de secours et de réanimation

Avant l'ouverture de l'établissement aux usagers, le matériel de secours et de communication doit être systématiquement vérifié par la personne inscrite au planning (MNS qui débute la journée) ainsi que les abords des bassins. Les consignes sont notées dans la main courante (Cf. annexe 3). Toutes anomalies doivent être signalées au responsable.

7- Périodicité des révisions secourisme

Un stage annuel de secourisme est organisé (révision DSA et secourisme). Des entraînements auront lieu tout au long de l'année.

8- Stockage des produits chimiques

Ils sont stockés dans des locaux distincts de ceux de l'accueil du public.

Les produits d'entretien sont stockés dans un local destiné à cet effet avec porte fermée + affichage.

Chapitre 2 : Fonctionnement général de l'établissement et fréquentations

1- Fonctionnement de l'établissement

Le fonctionnement de la piscine Aquagolfe Elven s'organise en fonction :

- Du calendrier scolaire établi par l'Éducation Nationale (Zone B). 3 périodes distinctes:
 - Période 1 : période scolaire
 - Période 2 : petites vacances
 - Période 3 : vacances d'été
- Des jours fériés qui sont considérés comme un dimanche, à l'exception des 1ers janvier, 1ers mai et 25 décembre pour lesquels l'établissement est entièrement fermé.
- De la vidange réglementaire

Un planning de fonctionnement est établi pour l'année scolaire et un autre planning spécifique est établi à chaque période de vacances scolaires et de fermeture technique.

Les modifications d'horaires sont annoncées par voie de presse ou par affichage.

2- Fréquentations

En prévisionnel, la fréquentation annuelle de l'établissement a été estimée à 100 000 personnes par an.

La fréquentation maximale instantanée a été fixée à **299 personnes** avec les 2 bassins ouverts.

La FMI sera réduite lors d'incidents nécessitant la fermeture d'un bassin dans les propositions suivantes :

Bassin sportif seulement ouvert : FMI : **250 personnes**

Bassin ludique seulement ouvert : FMI : **100 personnes**

Si le seuil de la FMI est atteint, l'agent d'accueil, en concertation avec les sauveteurs, interdit tout passage aux tripodes.

Chapitre 3 : Organisation de la surveillance et de la sécurité

1- Personnel chargé de la surveillance

Le personnel affecté à la surveillance des baigneurs est titulaire et à jour de ses diplômes, conformément à la réglementation en vigueur du code du Sport.

Il peut être titulaire de la fonction publique, remplaçant ou saisonnier.

La liste du personnel titulaire et leurs diplômes ou attestation (copies) sont consultables sur simple demande auprès des agents d'accueils ou affichés au niveau du hall d'accueil.

Il est tenu de respecter et de faire respecter le présent POSS et le règlement intérieur.

Par souci de simplification, le personnel chargé de la surveillance et de la sécurité est identifié sous le vocable de « sauveteur ».

2- Procédure avant l'ouverture de l'établissement

2.1. L'agent technique

- Prépare l'équipement sur le plan de l'hygiène, du traitement de l'eau et vérifie le bon fonctionnement des équipements techniques.
- Renseigne le carnet sanitaire.
- En cas de problème sanitaire, même minime, il informe le MNS identifié ¼ d'heure avant l'ouverture de l'établissement par voie orale.

2.2. Le sauveteur

Avant l'ouverture de l'établissement le MNS identifié ¼ d'heure avant l'ouverture de l'établissement appelé MNS d'ouverture :

- Effectue les vérifications quotidiennes (Cf. annexe 3) et remplit la main courante (cf. annexe 3).
- Équipe les bassins (pancartes, lignes d'eau, matériel ludique, etc.).
- Vise le carnet sanitaire afin d'apprécier la conformité des analyses de l'eau.
- S'assure de la présence effective d'autres sauveteurs, selon le type d'ouverture de l'établissement.
- Ouvre l'accès au toboggan, si nécessaire.
- Vérifie sa liaison radio.
- Donne à l'agent d'accueil son feu vert pour l'entrée dans les vestiaires.
- Ouvre le rideau anti-retours situé entre les douches et l'espace bassin.

2.3. L'agent d'accueil/entretien

- Prépare l'établissement pour l'accueil du public (caisse et propreté).
- Contrôle la liaison de sa radio.
- Laisse passer le public aux tripodes après avoir reçu le feu vert du MNS d'ouverture.

2.4. Les autres sauveteurs

- Se signalent au MNS d'ouverture afin que celui-ci sache que l'équipe de surveillance est bien au complet et opérationnelle.
- Vérifient leurs liaisons radios. Chaque Sauveteur dispose d'une radio en état de fonctionnement pendant toute sa mission de surveillance.

**INTERDICTION FORMELLE DE FAIRE ENTRER LES USAGERS
SI LE MNS D'OUVERTURE N'A PAS DONNE SON ACCORD.**

3- Procédure pour la fermeture de l'établissement

3.1. L'agent d'accueil/entretien

- Ferme sa caisse ½ heure avant l'évacuation des usagers des bassins.
- Effectue son bilan de caisse dans la salle du coffre, tout en conservant sa radio allumée.
- Vérifie l'évacuation totale des usagers dans les vestiaires avant de quitter son poste.
- Débute son travail de nettoyage des vestiaires tout en étant disponible si un problème venait à survenir.

3.2. Les sauveteurs

- Ferment l'accès aux bassins.
- Contrôlent la sortie effective des usagers des bassins.
- Éteignent les animations après avoir vérifié qu'il n'y a plus personne dans le toboggan.
- Referment le rideau anti-retours et s'assurent que le public ne revienne pas sur les bassins.
- Font le tour des bassins pour constater que ceux-ci sont entièrement évacués.
- Remettent le sac d'urgence dans la cabine « MNS » et reposent les radios sur leur base afin qu'elles puissent se recharger et être opérationnelles le lendemain, sauf 1 radio que doit conserver le MNS de Fermeture.

3.3. Le MNS identifié ¼ d'heure après la fermeture de l'établissement (appelé MNS de fermeture)

- Vérifie que les issues de secours et portes donnant sur l'extérieur sont fermées à clé.
- S'assure que plus aucun usager et collègue n'est présent dans l'établissement.
- Referme la porte de l'espace administratif, met en service l'Alarme Anti-intrusion et ferme à clé l'établissement.

4- Postes et zones de surveillance

4.1. Surveillance du public d'accès payant

La surveillance des bassins est délimitée en **2 zones** de surveillance (Cf. annexe 2)

- **Zone 1 : bassin sportif**
- **Zone 2 : bassin ludique et arrivée du toboggan**

Elle est assurée par 2 personnes portant le titre de MNS ou sur dérogation par un BNSSA (art. L322-14)

- **1 poste de sauveteur sur le bassin sportif,**
- **1 poste de sauveteur sur le bassin ludique assurant également la surveillance du toboggan de façon à ce que les règles de sécurité soient respectées,**

Les sauveteurs changent de zone régulièrement (en moyenne : toutes les 30 minutes)

Ils se postent de manière à être en mesure d'exercer une surveillance des bassins : exclusive, constante, active et efficace.

Toutefois, un sauveteur peut être amené à quitter sa zone de surveillance pour différentes raisons, nous distinguerons 2 cas :

- **1^{er} cas** : absente courte « accueil de groupe, petit soin, ronde dans les vestiaires, absence pour besoins physiologiques, etc. », cette absence ne dépassera pas 5 minutes. Dans ce cas l'autre sauveteur devra s'organiser pour assurer la surveillance

de la zone libérée. Si la surveillance des 2 zones n'est pas possible, il devra en évacuer une.

- **2ème cas** : absence prolongée, au-delà de 5 minutes. Dans ce cas, l'autre sauveteur devra fermer une zone de surveillance afin de se consacrer à l'une des deux.

En cas de forte fréquentation l'équipe MNS pourra être renforcée par un 3ème sauveteur. 3 chaises de surveillances sont positionnées sur les bassins. Leur emplacement peut varier en fonction des conditions de surveillance (fréquentation, luminosité, reflet, etc.).

4.2. Surveillance des établissements scolaires

4.2.a. Les établissements du primaire

L'encadrement des groupes d'élèves est assuré conformément à la législation en vigueur. La surveillance des séances de natation scolaire est assurée par 1 sauveteur portant le titre de MNS. En fonction de l'utilisation des bassins :

- Utilisation d'un seul bassin : **1 MNS en surveillance**
- Utilisation des 2 bassins : **2 MNS en surveillance**

Les MNS en surveillance ne peuvent en aucun cas être en enseignement.

Avant la séance :

L'accès aux bassins ne peut s'effectuer que sur accord d'un MNS qui ouvre le rideau anti retours. L'enseignant impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux élèves, puis les regroupe vers la zone d'attente située derrière les plots du grand bassin. L'enseignant en charge de la classe comptent les élèves et notent l'effectif sur 1 feuille de présence avant de commencer la séance de natation scolaire.

A la fin de la séance :

Regroupement des élèves sur la zone d'attente, pour recomptage, par l'enseignant. Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme le rideau anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins. Le ou les MNS en charge de la surveillance assurent une surveillance constante des bassins notamment lors de changement de classes.

4.3.b. Secondaire et universitaire

L'encadrement des groupes d'élèves est assuré conformément à la législation en vigueur. La surveillance des séances de natation est assurée par 1 sauveteur portant le titre de MNS. En fonction de l'utilisation des bassins :

- Utilisation d'1 seul bassin : **1 MNS en surveillance**
- Utilisation des 2 bassins : **2 MNS en surveillance**

Les MNS en surveillance ne peuvent en aucun cas être en enseignement. Ce dernier est assuré par le professeur d'EPS.

Arrivée :

L'accès aux bassins ne peut s'effectuer que sur accord d'un MNS qui ouvre le rideau anti-retours.

Le Professeur d'EPS impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux élèves, puis les regroupe afin de les compter.

Départ :

À la fin de la séance, les élèves sont regroupés, le professeur vérifie l'effectif.

Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme le rideau anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins.

4.3. Les groupes

4.3.a. Les groupes sur ouverture public

- L'animateur responsable du groupe est tenu d'effectuer une demande de réservation préalable auprès de l'accueil de la piscine. Un tableau est alors renseigné et informe le personnel de l'établissement de la présence du groupe (horaires, effectifs, encadrement et âge). Ce tableau est disponible auprès de l'agent d'accueil. Avant l'arrivée du groupe, une partie du POSS et le Règlement Intérieur sont adressés au Responsable.
- À son arrivée, l'animateur-responsable se présente à l'accueil. Sous les directives de l'agent d'accueil, le groupe se dirige vers les vestiaires.
- L'animateur-responsable impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse, puis les regroupe.
- Un sauveteur en surveillance les accueille pour passer les consignes et tester leur aisance aquatique. Dans ce cas, le ou les autres sauveteurs doivent s'organiser pour assurer la surveillance de la zone libérée.
- **Un enfant ne sachant pas nager devra obligatoirement mettre une ceinture de sécurité.**
- Dans la mesure du possible, tous les animateurs du groupe doivent accompagner les enfants dans l'eau. Seul un animateur sera autorisé à rester hors de l'eau afin que les enfants puissent plus facilement l'identifier. Il pourra être vêtu d'un tee-shirt afin d'être identifiable.
- Avant de quitter les bassins, l'animateur-responsable réunit dans les gradins les mineurs pour un recomptage.

4.3.b. Les groupes nécessitant une surveillance hors ouverture public

Les groupes peuvent être accueillis pendant les ouvertures au public mais également en dehors sur des créneaux identifiés. Sur ces créneaux hors ouverture publique nous suivons la même procédure que sur l'accueil sur l'ouverture public. Les MNS devront veiller à bien refermer le rideau anti retours après le passage du groupe.

4.3.c. Les groupes sans surveillance

L'accès aux bassins peut faire l'objet d'une convention entre GMVA et le groupe. Cette convention précise que :

- L'accès ne peut s'effectuer que sur l'accord d'un personnel communautaire qui s'assure, avant de permettre l'accès aux bassins, de la présence de la personne chargée de la surveillance du groupe.
- Un registre de présence est à renseigner.
- La surveillance du groupe est assurée par une personne titulaire d'1 diplôme en cours de validité (cf. Code du sport).

Cette personne :

- Doit arriver avant les premiers nageurs sur les bassins.

- Doit quitter les bassins après eux.
- Si son groupe est le seul utilisateur du (des) bassin(s), elle doit refermer le rideau anti retours et s'assurer que ses nageurs ne reviennent pas sur les bassins.
- Elle ne doit quitter l'établissement qu'en dernier.

À chaque début de saison, 1 sauveteur rencontre la personne chargée de la surveillance du groupe afin que lui soient présentés les moyens d'alerte, de secours et de réanimation.

En cas d'absence du surveillant régulier, le remplaçant chargé de la surveillance du groupe devra se faire connaître, pour recevoir ces mêmes informations.

4.3.d. Surveillance des activités et cours de natation

Le MNS assure la sécurité des élèves ou des usagers de son groupe.

Il est responsable de son groupe jusqu'à son évacuation totale sous les douches, sauf s'il l'a confié à un autre MNS clairement identifié.

Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme le rideau anti-retours et s'assure que les membres de son groupe ne reviennent pas sur les bassins.

Chapitre 4 : Organisation interne en cas d'accident

- Tout évènement devra faire l'objet d'une saisie sur la main courante.
- Un débriefing devra alors être envisagé pour faire progresser les dispositifs mis en place.
- Les procédures d'organisation des secours sont déterminées en fonction du nombre de sauveteurs en surveillance présents sur les bassins.

1- Accident léger

L'évacuation des bassins n'est pas systématique. Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible. À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance.

	Hors bassin		Sur les bassins	
	Sauveteur	Agent d'accueil et d'entretien	Sauveteur	Agent d'accueil et d'entretien
Avec 1 sauveteur	S'il est appelé par l'agent en Caisse, il évacue son bassin afin de rejoindre l'agent d'accueil/entretien.	Si formé aux gestes de premiers secours, il prodigue les premiers soins. Si besoin il fait appel au sauveteur et l'aide à évacuer le bassin.	1) Prévient l'agent d'accueil. 2) Intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. Si besoin, il sollicite l'Agent en caisse pour évacuer le bassin	Reste à l'écoute des consignes du sauveteur. Ferme sa caisse s'il est appelé sur les bassins.
Avec 2 sauveteurs	<u>Sauveteur n° 1 :</u> S'il est appelé par l'agent en Caisse, il quitte sa zone de surveillance. Le ou les autres sauveteurs s'organisent afin de surveiller la zone libérée en se positionnant en conséquence. Si l'intervention perdure le sauveteur devra fermer un bassin.	Si formé aux gestes de Premiers Secours, il prodigue les premiers soins. Si besoin, il fait appel à 1 sauveteur en surveillance.	<u>Sauveteur n° 1 :</u> 1) prévient son collègue 2) intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. Les autres sauveteurs s'organisent de façon à surveiller la zone du sauveteur n°1 en se positionnant en conséquence. Si l'intervention perdure le sauveteur devra fermer un bassin	

2- Accident grave

	Hors bassin et sur bassin		
	Sauveteur	Agent d'accueil/entretien	Autre agent
Avec 1 sauveteur	<ol style="list-style-type: none"> 1) rejoint la victime et fait le bilan 2) déclenche le signal d'évacuation du bassin 3) prévient l'agent en caisse 4) donne l'ordre d'évacuer le bassin 5) va chercher le matériel de secours et le téléphone sans fil 6) intervient sur la victime 	<ol style="list-style-type: none"> 1) ferme sa caisse et condamne l'accès aux tripodes 2) aide à évacuer les bassins 4) se rend sur les bassins pour évacuer les nageurs et les diriger vers les vestiaires 5) ferme le rideau anti-retours 6) se tient à la disposition du ou des MNS intervenant sur la victime et applique les consignes transmises 	<ol style="list-style-type: none"> 1) garde le contact avec les usagers 2) reste près du téléphone 3) dirige les secours à leur arrivée 1) tempère les usagers regroupés dans les vestiaires et/ou à l'accueil 2) s'assure qu'aucun usager ne retourne sur les bassins
Avec 2 sauveteurs	<p><u>Le sauveteur n° 1</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1) accident hors bassin : prévient par radio son collègue qu'il se rend auprès d'une victime 1.2) accident sur les bassins : prévient par radio son collègue qu'il se trouve en présence d'une victime 2. intervient sur la victime, 3. sollicite de l'aide auprès de ses collègues sauveteurs par radio 4. exécute les gestes de premiers secours. <p><u>Le sauveteur n° 2</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) annonce par micro l'évacuation immédiate des bassins 2) ferme les accès aux toboggan 3) rend l'évacuation des bassins effective 4) rejoint la victime avec le matériel de secours et le téléphone sans fil 5) écoute le bilan fait par le sauveteur n° 1 et appelle les secours extérieurs 6) aide le sauveteur n° 1 à dispenser les gestes de premiers secours 		

- A la fin de l'intervention, le sauveteur devra informer le responsable de l'établissement et remplir une fiche d'accident.

3- Accident matériel grave nécessitant l'évacuation du public

	Conduite à tenir
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Intervenir sur le foyer à l'aide des extincteurs <p><u>Si inefficace :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte générale d'évacuation - Couper le gaz - Couper l'électricité - Chacun à son poste canalise vers l'issue la plus proche en fonction de la situation et empêchant tout retour en arrière. - Rassembler les usagers au niveau des points de rassemblement.
Emanation toxique	<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte générale d'évacuation - Assure une ventilation maximum: ouvrir trappe de désenfumage. - Chacun à son poste canalise vers l'issue la plus proche en fonction de la situation et empêchant tout retour en arrière. - Rassembler les usagers au niveau des points de rassemblement.
Domage divers du bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> - Déclencher l'alerte générale d'évacuation - Chacun à son poste canalise vers l'issue la plus proche en fonction de la situation et empêchant tout retour en arrière. - Rassembler les usagers au niveau des points de rassemblement.
Problèmes électriques	<p><u>Coupure de courant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacter le service technique pour connaître la suite à donner - Evacuation des bassins <p><u>Electrisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer sur le bouton coupure d'urgence - Appliquer la procédure « accident grave »

- **En cas de doute sur la gravité de la situation, réagir comme s'il s'agissait d'un risque majeur (principe de précaution).**

4- Rôle des encadrants (groupes, scolaires, institutions...)

Chaque adulte responsable de son groupe doit appliquer les consignes du personnel:

- Sortir ses élèves/enfants des bassins
- Maintenir son groupe dans le calme, les regrouper selon les consignes données par le personnel. Rester maître du groupe jusqu'à la sortie de l'établissement.

5- Consignes en cas de violences physiques

5.1. Agression envers le personnel

Le personnel agressé alerte un collègue afin qu'il ne soit pas seul face à l'agresseur, il s'éloigne de l'agresseur et prévient ou fait prévenir les forces de l'ordre. Le personnel ne tentera pas d'entrer dans le conflit physique, il devra garder son calme en toutes circonstances. Dans l'hypothèse d'un vol à la caisse, le personnel laisse la caisse sans opposer de résistance. Si 1 sauveteur est impliqué dans un conflit (agressé/soutien à l'agressé) et que la sécurité des bassins n'est plus assurée : Application du scénario accident grave.

5.2. Agression envers un usager

Le personnel adopte une attitude préventive face à l'agresseur. Il essaie d'apaiser le conflit afin d'éviter tout débordement physique. Si 1 sauveteur est impliqué dans un conflit (agressé/soutien à l'agressé) et que la sécurité des bassins n'est plus assurée : application du scénario accident grave.

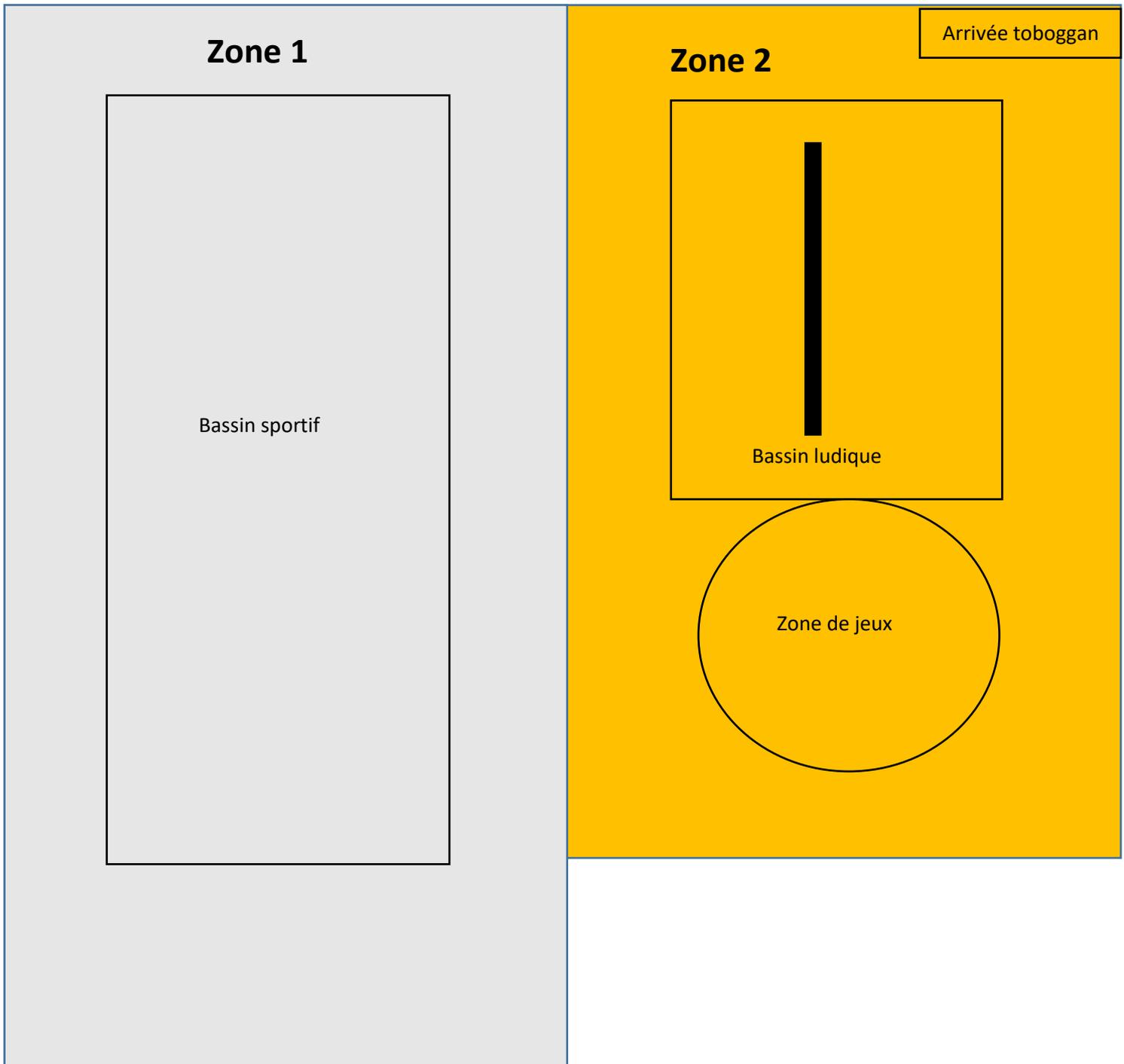
6- Diffusion du POSS

Tout le personnel travaillant dans l'établissement se verra remettre le présent POSS. Ce dernier est consultable par les usagers sur simple demande auprès de l'agent d'accueil.

Chapitre 5 : Annexes

- 1- Listing du personnel de la structure
- 2- Zones de surveillance
- 3- Main courante
- 4- Fiche bilan

2- Annexe 2 : zones de surveillance



4- Annexe 4 : fiche bilan



FICHE BILANS

DATE:..... HEURE:.....h LIEU:.....

INTERVENANT : NOM PRENOM SIGNATURE

VICTIME

NOM:..... PRÉNOM:..... Age..... M F

ADRESSE : Téléphone :

BILAN CIRCONSTANCIEL

Malaise / Maladie Noyade Chute Blessure Choc Autre :

BILAN D'URGENCE VITALE

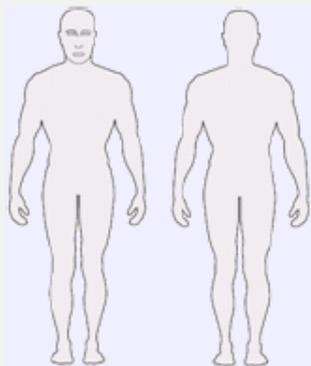
OBVA Hémorragie Inconscience Arrêt ventilatoire Arrêt cardio-ventilatoire

Conscience	Ventilation	Circulation
<input type="checkbox"/> PC depuis: <input type="checkbox"/> PCI durée: <input type="checkbox"/> Répond aux questions <input type="checkbox"/> Ouvre les yeux <input type="checkbox"/> Désorientée : temps espace <input type="checkbox"/> Agitée <input type="checkbox"/> Confuse <input type="checkbox"/> Somnolente <u>Motricité, Sensibilité</u> <input type="checkbox"/> ne sert pas les mains <input type="checkbox"/> ne bouge pas les pieds / orteils <input type="checkbox"/> ne réagit pas au pincement <u>Pupilles</u> <input type="checkbox"/> égales <input type="checkbox"/> inégales	Fréq. Respiratoire :/min <u>Respiration</u> Resp. normale <input type="checkbox"/> superficielle <input type="checkbox"/> Resp. régulière <input type="checkbox"/> difficile <input type="checkbox"/> Resp. ample <input type="checkbox"/> bruyante <input type="checkbox"/> Saturation O2 :% <u>Bruits ventilatoires</u> <input type="checkbox"/> gargouillements <input type="checkbox"/> sifflements <input type="checkbox"/> ronflements <u>Visage</u> <input type="checkbox"/> sueurs / transpiration <input type="checkbox"/> cyanose	Fréq. Cardiaque :bat/min Régulier <input type="checkbox"/> Irrégulier <input type="checkbox"/> Bien frappé <input type="checkbox"/> Filant <input type="checkbox"/> Pression Artérielle/..... <u>Observations</u> <input type="checkbox"/> Pâleur visage <input type="checkbox"/> Recoloration cutanée > 3 sec. <input type="checkbox"/> Froideur des membres <input type="checkbox"/> Marbrures cutanées <input type="checkbox"/> Décoloration de la peau <input type="checkbox"/> Température :

BILAN COMPLEMENTAIRE

BILAN LESIONNEL

- P:** Plaie
- B:** Brûlure
- H:** Hémorragie
- T:** Traumatisme
- D:** Douleur
- AS:** Abs. Sensibilité
- AM:** Abs. Motricité



Observations:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

GESTES EFFECTUES

<input type="checkbox"/> Claques dans le dos <input type="checkbox"/> + Heimlich (nb:.....) <input type="checkbox"/> Compression manuelle <input type="checkbox"/> Pansement compressif <input type="checkbox"/> Garrot posé à.....h..... <input type="checkbox"/> Assis ou 1/2 assis <input type="checkbox"/> A plat dos <input type="checkbox"/> PLS <input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Aspiration mucosités <input type="checkbox"/> Canule oropharyngée <input type="checkbox"/> Ventilation artificielle <input type="checkbox"/> O2:L/min. Inhalation / Insufflation <input type="checkbox"/> RCP: début:h..... <input type="checkbox"/> DAE : pose: ...h..... Nbre de chocs	<input type="checkbox"/> Délog. d'urgence <input type="checkbox"/> Retrait de casque <input type="checkbox"/> Collier cervical <input type="checkbox"/> Echarpe <input type="checkbox"/> Poche de froid <input type="checkbox"/> Immobilisation <input type="checkbox"/> Sucre <input type="checkbox"/> Médicaments:.....
		<input type="checkbox"/> Désinfection avec..... <input type="checkbox"/> Pansement / emballage <input type="checkbox"/> Vaccination à jour <input type="checkbox"/> Refroidissement Appel SAMU àh..... Arrivée secours àh..... Evacuation àh..... par :

ANALYSE DES PLAINTES

P	Provoqué par	
Q	Qualité du trouble	0 / 1 / 2 / 3 / 4
R	Région atteinte	
S	Sévérité du trouble	
T	Temps de la plainte	

RECHERCHE DES ANTECEDENTS

M	Maladie / Malaise ?	
H	Hospitalisation ?	
T	Traitement ?	
A	Allergie ?	
Nom du médecin traitant :		

SURVEILLANCE	...h...	...h...	...h...
Conscience			
Ventilation			
Circulation			
Autre paramètre			

FREQUENCES NORMALES			QUALITÉ DE LA RESPIRATION
Adulte & adolescent (> puberté)	60 à 100	12 à 20	Normale: respiration silencieuse
Enfant (1an > puberté)	70 à 140	20 à 30	Superficielle: Mouvements du thorax et de l'abdomen à peine perceptibles (difficile à compter)
Nourrisson (7j > 1 an)	100 à 160	30 à 40	Difficile: Effort respiratoire – Contraction des muscles du Haut du thorax et du cou
Nouveau né (< 7j)	120 à 160	40 à 60	Bruyante: sifflements – ronflements – gargouillements – râles

REFUS DE PRISE EN CHARGE

Je soussigné(e), M Refuse d'être pris(e) en charge par les services de secours et assume la responsabilité en toute connaissance de cause. Info transmise au médecin régulateur du SAMU.

Le : Signature :

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....